



# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 13-8-2014 Date de révision: 28-11-2022 Remplace la fiche: 15-7-2022 version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MPM Diesel Detox Professional  
UFI : RN7U-NS9H-K10H-XR18  
Code du produit : AD08000  
Type de produit : Additifs  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle  
Catégorie fonction ou usage : Additifs pour carburants

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030  
[info@mpmoil.nl](mailto:info@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.  
Composants dangereux : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.  
Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales et nationales.

### Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Remarques

: Mélange des substances énumérées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non dangereux.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.	(N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	≥ 80 – ≤ 95	Asp. Tox. 1, H304
Nitrate de 2-éthylhexyle	(N° CAS) 27247-96-7 (N° CE) 248-363-6 (N° REACH) 01-2119539586-27	≥ 5 – ≤ 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Chronic 2, H411
2-éthylhexanol	(N° CAS) 104-76-7 (N° CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	< 1	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
acide 2-éthylhexanoïque et ses sels, à l'exception de ceux mentionnés ailleurs dans la présente annexe	(N° CAS) 149-57-5 (N° CE) 205-743-6 (N° Index) 607-230-00-6 (N° REACH) 01-2119488942-23	< 1	Repr. 2, H361
Naphtalène	(N° CAS) 91-20-3 (N° CE) 202-049-5 (N° Index) 601-052-00-2	< 0,01	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Général

: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Toux, difficultés à respirer ou d'autres signes d'intoxication peuvent se produire après quelques heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

#### Après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

#### Après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes/effets

: Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. Les symptômes de complications respiratoires (œdèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection respiratoire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8.

Information sur l'élimination - voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés. Éviter la formation d'aérosols.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Éviter toute exposition inutile. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas le point d'éclair.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Lieu de stockage : Stocker en conformité avec la réglementation locale.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.

Allemagne	Notes	
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	1200 mg/m <sup>3</sup>

##### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup> long term value
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm long term value

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Allemagne	Notes	
-----------	-------	--

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

UE	Nom local	2-ethylhexan-1-ol
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup>
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Belgique	Nom local	2-Ethylhexan-1-ol # Ethylhexaan-1-ol
Belgique	Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	5,4 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Limit value [ppm]	1 ppm
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
France	Nom local	2-Ethylhexan-1-ol
France	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	5,4 mg/m <sup>3</sup>
France	VME [ppm]	1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: Arrête du 27 septembre 2019)
Allemagne	Notes	
Pays-Bas	Nom local	2-Ethylhexaan-1-ol
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5,4 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2022

### Naphtalène (91-20-3)

UE	Nom local	Naphthalene
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	30 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	Notes	(Year of adoption 2010)
Belgique	Nom local	Naphtalène # Naftaleen
Belgique	Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	50 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Limit value [ppm]	10 ppm
Belgique	Short time value [mg/m <sup>3</sup> ]	53 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Short time value [ppm]	15 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020
France	Nom local	Naphtalène
France	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	50 mg/m <sup>3</sup>
France	VME [ppm]	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée cancérogène de catégorie 2
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	Notes	

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Naphtalène (91-20-3)

Pays-Bas	Nom local	Naftaleen
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	80 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2020

Indications complémentaires : Workplace exposure limit (WEL) of the total hydrocarbon solvent content of the mixture (RCP method according to EH40) 1200mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Solvant
pH	: 由於產品的性質，測試不相關或不可能。
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0,04 (n-butylacetaat = 100)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: 160 – 245 °C
Point d'éclair	: > 62 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: 0,1 kPa à 20°C
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 805 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Solvant organique:90,9 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: 7 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs. Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: 0,6 – 7 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 739,8 g/l EU, 1993/13/EC
Autres propriétés	: Pas de propriétés oxydantes.
Indications complémentaires	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec les agents oxydants, les acides forts et les bases fortes.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Rayons directs du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

### MPM Diesel Detox Professional

DL50 orale rat	14002 mg/kg
----------------	-------------

### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4951 mg/m <sup>3</sup> @ 4h

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

DL50 orale rat	> 960 ml/kg
DL50 cutanée lapin	4820 µg/kg

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

DL50 orale rat	2049 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1970 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,5 mg/l/4h

### Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat	490 mg/kg
DL50 cutanée rat	5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 100 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 由於產品的性質，測試不相關或不可能。
--------------------------------------	---

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 由於產品的性質，測試不相關或不可能。
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	750 mg/kg de poids corporel
---	-----------------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel EPA OPP 82-2 (21/28 D)
-------------------------------------	--

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	120 ppm OECD Guideline 413
--	----------------------------

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### MPM Diesel Detox Professional

Viscosité, cinématique	7 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Général	: Nocif pour les poissons. Eviter la contamination des eaux souterraines. Danger de pollution de l'eau potable (eaux souterraines).
Ecologie - eau	: Ce produit n'est pas soluble dans l'eau. Il flotte sur l'eau et forme un film à la surface. Les dommages aux organismes aquatiques sont de nature mécanique (immobilisation et confinement).
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques.

CL50 poisson 1	> 100 mg/l @96h Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

CL50 poisson 1	2 mg/l @96h fish
CE50 Daphnie 1	> 12,6 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 12,6 mg/l @72h Algae
CE50 72h - Algues [1]	3,22 mg/l pseudokirchneriella subcapitata
CE50 72h - Algues [2]	1,57 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

CL50 poisson 1	17,1 mg/l @96h Leuciscus idus
CL50 poissons 2	17,1 mg/l leuciscus idus melanotus

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

CE50 Daphnie 1	39 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	11,5 mg/l @72h Algae Scenedesmus subspicatus
CE50 72h - Algues [1]	28,2 mg/l pimephales promelas
CE50 72h - Algues [2]	16,6 mg/l Desmodesmus subspicatus

### Naphtalène (91-20-3)

CL50 poisson 1	0,5 mg/l
----------------	----------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM Diesel Detox Professional

Persistance et dégradabilité	Aucune information pertinente disponible.
------------------------------	---

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % @28d

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 95 % @5d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM Diesel Detox Professional

Potentiel de bioaccumulation	Aucune information pertinente disponible.
------------------------------	---

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1332
Log Pow	4,5 – 5,26

### 2-éthylhexanol (104-76-7)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	25,33
Log Kow	2,9

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Diesel Detox Professional

Sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
-----	---

### Nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)

Log Koc	3,8
---------	-----

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage	: Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Recycler le produit au maximum. Déchets propres à l'incinération.
Déchets	: Élimination de contenu/contenant conformément aux consignes de tri du collecteur agréé et aux dispositions locales et régionales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 02 14* - déchets provenant d'additifs contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG



# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Transport par voie terrestre</b> Aucune donnée disponible.	
<b>Transport maritime</b> Aucune donnée disponible.	
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> Non applicable	

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 739,8 g/l EU, 1993/13/EC

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : acide 2-éthylhexanoïque et ses sels, à l'exception de ceux mentionnés ailleurs dans la présente annexe est listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée par le déclarant

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	

# MPM Diesel Detox Professional

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2	Equipement de protection individuelle	Modifié	
9.1	Seuil olfactif [ppm]	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.